



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POST ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

TENUE EN DATE DU 31 MAI 2017

L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire des Actionnaires de la société COSUMAR, s'est réunie le mercredi 31 mai 2017 à 11 heures au siège social, 8, Rue El Mouatamid Ibnou Abbad - Casablanca.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016, se soldant par un bénéfice net de 802.505.014,63 DH.

Les états de synthèse sociaux et consolidés de COSUMAR arrêtés au 31 décembre 2016 et publiés préalablement à la tenue de l'Assemblée, n'ont subi aucun changement.

L'Assemblée Générale Ordinaire a également examiné et adopté à l'unanimité l'ensemble des résolutions qui lui ont été proposées et a décidé de distribuer un dividende ordinaire de 13 DH par action dont le paiement interviendra à partir du 21 juin 2017.

L'Assemblée Générale Ordinaire a adopté la résolution suivante relative au mandat des Commissaires aux Comptes :

SIXIÈME RÉSOLUTION

Le mandat des Commissaires aux Comptes Pricewaterhouse et Ernst & Young vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

L'Assemblée générale décide de :

1/ renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes :

ERNST & YOUNG

SARL au capital de 2.000.000 MAD - 37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour – Casablanca, représentée par M. Abdeslam Berrada Allam

2/ nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes :

DELOITTE AUDIT

SARL au capital de 1.000.000 MAD - 288, Boulevard Zerktoni– Casablanca, représentée par M. Fawzi Britel

pour une période statutaire de trois années, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui ont été proposées et a décidé d'augmenter le capital social de la société pour le porter de 419.942.860 DH à 629.914.290 DH par la création de 20.997.143 actions nouvelles de valeur nominale de 10 DH chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires, à raison d'une (1) action nouvelle pour deux (2) anciennes.

Il est à préciser que l'attribution de ces actions interviendra après la distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2016.

Les résultats de vote sont disponibles sur le site internet de la société www.cosumar.co.ma, conformément aux dispositions du 4^{ème} alinéa de l'article 136 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12.



MEDAILLE FAO MAROC AGRIPORTEUR 2008



TROPHÉE FIS - CGEM 2011



VÉHICULE 2012-2015 TOP PERFORMANCE FIS



Marque Nationale «Ernst»



PRIX DES TROPHÉES DE L'AGENCE DE CASABLANCA 2012



PRIX DES TROPHÉES DE L'AGENCE DE CASABLANCA 2013



CENTENAIRE DE LA PROXIMITÉ INDUSTRIELLE



PRIX GESTION INTERGÉNÉRATIONNELLE TROPHÉES MAROCAINS POUR LA DIVERSITÉ & L'INCLUSION 2010

Pour toutes informations, contactez nous via comfi@cosumar.co.ma ou www.cosumar.co.ma

   /Groupe Cosumar